



PREMIER MINISTRE



Communiqué de presse

Journée mondiale sans tabac

Le 31 mai de chaque année, l'OMS et ses partenaires célèbrent la Journée mondiale sans tabac dans le but de souligner les risques pour la santé liés au tabagisme et de plaider en faveur de politiques publiques efficaces pour réduire la consommation de tabac.

A cette occasion la MILDECA rappelle que le tabagisme reste la première cause de mortalité prématurée évitable. En France, on estime à 73 000 le nombre annuel de décès attribués chaque année au tabac, par cancer, maladies respiratoires et maladies cardio-vasculaires.

Réalisée auprès de plus de 15 000 personnes en France métropolitaines âgées de 15 à 75 ans, l'enquête Baromètre Santé 2016, réalisée par Santé Publique France, a permis de confirmer une proportion de fumeurs quotidiens toujours élevée (28,7 %). Néanmoins, les résultats démontrent qu'entre 2010 et 2016, la fréquence du tabagisme quotidien a diminué parmi les hommes de 25 à 34 ans passant de 47,9% à 41,4% et également parmi les femmes de 15 à 24 ans dont le taux s'élève désormais à 25,2% au lieu de 30%.

A l'occasion de la journée mondiale sans tabac, le Ministère des Solidarités et de la Santé et Santé publique France lancent une campagne de sensibilisation nationale pour inciter les fumeurs à faire une tentative d'arrêt. Cette campagne a pour objectif de lutter contre les idées reçues en rappelant que fumer n'est jamais sans risque, et en incitant les fumeurs à se faire aider en faisant appel notamment à Tabac info service.

La poursuite et le renforcement de l'action publique, portée par le Programme National de réduction du Tabagisme (PNRT), pour protéger les jeunes contre l'entrée dans le tabagisme et favoriser l'aide à l'arrêt du tabac pour les fumeurs doit en effet rester une priorité, en particulier en direction des personnes les plus vulnérables.

Contact Presse : Murielle Fayolle - Murielle.fayolle@pm.gouv.fr - 01 42 75 69 62/06 48 52 81 90
www.drogues.gouv.fr



Placée auprès du Premier Ministre, la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) anime et coordonne l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives et élabore à ce titre la stratégie gouvernementale en la matière dans les domaines suivants : recherche et observation ; prévention ; santé et insertion ; application de la loi ; lutte contre les trafics ; coopération internationale. La MILDECA accompagne les partenaires publics, institutionnels et associatifs de la politique publique dans la mise en œuvre des orientations, en leur apportant un soutien méthodologique ou financier.